

INCOURT, 13 mars 2019

CONVOCATION

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu à la **salle du conseil communal – rue de Brombais 2 à Incourt le 13 mars 2019 à 19h00.**

SEANCE PUBLIQUE

- 1) Marchés publics - Politique d'achats durables.
- 2) Finances - Budget 2019 - Arrêté du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville - Prise d'acte.
- 3) Finances - Consultation de marché - Emprunts suite Budget 2019 - Répétitions de services similaires - Approbation.
- 4) Finances - Marché de collecte des déchets ménagers inBW - Mode de collecte - Décision
- 5) Finances - Marché public de services - Préparation et livraison de potages et de repas chauds s'inscrivant dans une démarche d'alimentation durable aux écoles communales du 1er septembre 2019 au 31 août 2022 - Approbation des conditions et du mode de passation.
- 6) Finances - "Menues dépenses" - Augmentation du fonds de caisse - Ratification.
- 7) Plan de Cohésion Sociale - Rapport financier 2018 - Approbation.
- 8) Urbanisme - Refus de permis - Dossier Intervention de la commune à la cause - Ratification.
- 9) Urbanisme - Projet d'acte de cession d'une partie de parcelle cadastrée à Glimes pour cause d'utilité publique - Pour accord.
- 10) Patrimoine - Echange de parcelles à Opprebais - Accord de principe - Ratification.
- 11) Travaux - Marché public de fournitures - Rénovation et mise en place d'un système de chauffage à l'église d'Opprebais - Mode et conditions de passation du marché - Approbation.
- 12) PLANU - Convention entre la Commune et le Centre de crise pour l'adhésion à BE-Alert - Approbation.
- 13) Enseignement - Commission paritaire locale - Représentants communaux - Désignation.
- 14) Personnel - Projet de convention de partenariat - Mutualisation de la fonction de délégué à la protection des données - Modalité de fonctionnement - Approbation.

- 15) Secrétariat - Renouvellement de la commission communale de constat de dégâts aux cultures - Désignation d'un expert-agriculteur - Prise d'acte.
16) Administration générale - C.C.B.W. - Représentants communaux - Désignation de deux délégués effectifs.
17) Administration générale - Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2019.

HUIS CLOS

- 18) Enseignement communal - Personnel - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant.
19) Enseignement communal - Personnel - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant.
20) Enseignement communal - Personnel - Désignation d'un professeur d'éducation physique à titre temporaire dans un emploi non vacant.
21) Enseignement communal - Personnel - Désignation d'un professeur d'éducation physique à titre temporaire dans un emploi non vacant.
22) Enseignement communal - Personnel - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant.
23) Enseignement communal - Personnel - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant.

Par ordonnance,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

F. LEGRAND

L. WALRY

Art. L1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (anciennement art.90 de la nouvelle Loi communale) :

Le Conseil communal ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'Assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre de membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.